

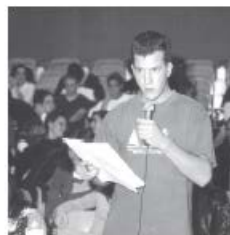


Édition rentrée 2016

École de culture générale

Concrétisez vos projets avec l'École de culture générale

Santé



*Socio-
éducatif*

*Communication-
information*



Arts



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'instruction publique, de la culture et du sport
Enseignement secondaire II
Direction générale



Concrétisez vos projets

À Genève, l'école de culture générale (ECG) offre son enseignement à près de 4000 élèves au sein de cinq établissements :

Rive gauche	ECG Jean-Piaget, Chêne-Bougeries
Rive droite	ECG Henry-Dunant, Châtelaine
Genève centre	ECG Ella-Maillart Cité
Genève sud	CECG Mme-de-Staël Carouge ECECG Aimée-Stitelmann Plan-les-Ouates

Mission et objectifs de l'Ecole de Culture Générale

L'ECG est l'une des trois voies de formation de l'enseignement secondaire II aux côtés de la formation gymnasiale et de la formation professionnelle.

Sa mission est de consolider et d'élargir la culture générale des élèves tout en les orientant vers des formations professionnelles exigeantes.

La formation délivrée par l'école de culture générale donne accès aux écoles supérieures (ES), hautes écoles spécialisées (HES) et facilite l'accès à des apprentissages fortement scolarisés (voir pages 10 et 11) en relation avec l'orientation des études.

L'accent porte sur l'acquisition de connaissances générales et spécifiques aux différents domaines d'étude, ainsi que sur la mise en pratique des connaissances théoriques et sur le développement de compétences en lien avec des projets centrés sur les métiers de l'humain, de la communication et des arts.

Certificat de l'Ecole de Culture Générale

La structure et l'organisation de la formation reposent sur un tronc commun de culture générale en 1^{re} année, complété, dès la 2^e année, par des cours spécifiques dans 4 options préprofessionnelles préparant à une formation professionnelle en lien avec l'option choisie :

- **arts**
- **communication-information**
- **santé**
- **socio-éducatif**

Titre

Les ECG délivrent, après trois années d'étude réussies, des certificats de culture générale avec mention de l'option spécifique préprofessionnelle suivie. Ces titres sont reconnus au niveau national.

Certificat de maturité spécialisée

Des formations de maturités spécialisées (MS) sont ouvertes, après à l'obtention du certificat de culture générale, dans les orientations suivantes:

- **maturité spécialisée arts visuels–MSAV**
- **maturité spécialisée communication-information–MSCI**
- **maturité spécialisée musique–MSMU**
- **maturité spécialisée santé–MSSA**
- **maturité spécialisée travail social–MSTS**
- **maturité spécialisée pédagogie–MSPE**

Titre

Les certificats de MS délivrés par les ECG sont reconnus au niveau national. Le titre de MS donne accès aux domaines HES ou HEP correspondants.

Plus d'informations sur les maturités spécialisées sont disponibles à l'adresse suivante : <http://ge.ch/formation/formation-generale/maturite-specialisee>



Normes d'admission

L'admission à l'ECG répond aux normes suivantes :

Admission en 1^{re} année

- élèves promu-e-s du CO section LS (littéraire et scientifique);
- élèves non promu-e-s du CO section LS (littéraire et scientifique) et avec FR + MA + AL ≥ 9 ou FR + MA + AN ≥ 9 ;
- élèves promu-e-s du CO, section LC (langues vivantes et communication);
- élèves promu-e-s du CO, section CT (communication et technologie) avec une moyenne générale ≥ 5 et une seule moyenne insuffisante (< 4) dans les branches autres que FR ou MA ainsi qu'une moyenne des disciplines principales $\geq 4,5$.
- élèves promus des classes préparatoires de l'école de culture générale et de l'école de commerce.

Admission en 2^e année

- élèves promu-e-s du CO section LS (littéraire et scientifique) avec une moyenne générale ≥ 5 , FR et MA ≥ 5 et une moyenne annuelle ≥ 4 dans les branches CO correspondant à l'option spécifique de 2^e année ECG (arts ou allemand/anglais ou physique ou géographie/histoire).

Les élèves en provenance de l'extérieur du canton ou d'une école privée non reconnue sont soumis à des examens d'admission en français, mathématiques, allemand et anglais.

Les cas d'élèves dans d'autres situations sont réglés par le règlement de l'enseignement secondaire (C 1 10.24).

Structure et organisation de la formation

L'ECG est une école de formation générale à plein temps qui délivre un certificat après trois années d'études réussies.

Le cursus est caractérisé par :

- **des disciplines communes de culture générale;**
- **une option spécifique préprofessionnelle (OSP);**
- **un stage pratique;**
- **un travail personnel de fin d'études (TPFE);**
- **des cours en option complémentaire (OC).**

L'ECG propose en outre à l'élève de construire progressivement son projet de formation. Pour ce faire, dès la 1^{re} année, une attention particulière est portée sur l'orientation scolaire et professionnelle.

Au terme de la formation, en cas de réorientation, il est possible d'obtenir un 2^e certificat en option santé, socio-éducative ou communication-information dans le cadre de la formation à l'ECG pour adultes (ECGA).

Des disciplines communes de culture générale dès la 1^{re} année

Une large place est faite à l'enseignement de disciplines de culture générale en tronc commun. Le tronc commun assure la cohérence de la formation, quelle que soit l'option spécifique préprofessionnelle choisie par l'élève.

En 1^{re} année, le tronc commun de culture générale est intégral. Sur les trois ans d'études, l'enseignement de culture générale représente les trois quarts des cours.





Structure et organisation de la formation

Une option spécifique préprofessionnelle (OSP) dès la 2^e année

Dès la 2^e année d'étude, l'élève choisit l'une des quatre options (OSP) proposées à l'ECG. Dans chaque OSP, la formation s'appuie sur des cours spécifiques qui représentent plus de 15 à 20% des enseignements suivis sur trois ans. Ils préparent l'élève à entreprendre une formation professionnelle ultérieure en lien avec l'OSP choisie.

Les disciplines de l'option pré-professionnelle choisie sont réparties entre la 2^e et la 3^e années d'études selon les grilles horaires présentées en pages 6, 7, 8 et 9.

Un travail personnel de fin d'étude

En 2^e et en 3^e années, l'élève effectue un travail personnel qui prend la forme d'une recherche écrite, d'une création ou d'une réalisation artistique. Le sujet du travail est choisi par l'élève. Il est en lien avec un domaine d'étude de l'OSP ou des disciplines communes, un domaine professionnel.

La réalisation du travail personnel de fin d'études permet d'apprendre à définir un sujet, à travailler de manière autonome, à conduire une recherche ou une réalisation artistique (planification, recherche d'informations, synthèse, etc.), à proposer un regard personnel et à défendre son travail lors d'une soutenance orale.

Le travail personnel de fin d'études fait l'objet d'une évaluation portant à la fois sur le dossier écrit, le cas échéant sur la réalisation artistique, ainsi que sur la soutenance orale.

Un stage pratique

Pour obtenir le certificat, l'élève a l'obligation d'accomplir au total deux semaines de stage pratique (10 jours / 80 heures) durant son cursus de certificat de l'ECG.

Le stage pratique a pour objectifs :

- d'affiner le projet d'orientation de l'élève;
- de confronter l'élève au monde professionnel;
- de renforcer son sens de la responsabilité personnelle.

Le stage pratique est validé par un bureau des stages sur la base d'un rapport réalisé par l'élève et d'une attestation de l'entreprise.

Des personnes et des lieux de référence sont à la disposition de l'élève pour l'informer, le conseiller et l'accompagner dans sa démarche :

- les enseignant-e-s IEP (information sur les études et professions);
- les maître-sse-s de groupe;
- les conseiller-ère-s d'orientation OFPC;
- le bureau des stages.

L'élève exerçant des activités d'une certaine ampleur peut, sous certaines conditions, les faire reconnaître comme stage pratique (monitorat, travail dans une institution, participation à une "master class" pour les musiciens, etc.). Ces activités sont validées par un rapport de travail ou d'activité.

Les stages doivent être validés avant la fin de la 3^e année pour que le titre soit délivré.





Des possibilités de cours en option complémentaire

En 2^e et 3^e années, l'élève choisit un cours en option complémentaire (OC) lui permettant de découvrir d'autres domaines d'études ou d'approfondir le domaine d'études de l'option spécifique préprofessionnelle (OSP).

Conditions de promotion de 1^{re} année en 2^e année

1. Moyenne générale égale ou supérieure à 4.0.
2. Deux notes inférieures à 4.0 au maximum.
3. La somme des écarts des notes inférieures à 4.0 ne doit pas dépasser 1.5.

Condition de promotion de 2^e année en 3^e année

1. Moyenne générale égale ou supérieure à 4.0.
2. Trois notes inférieures à 4.0 au maximum.
3. La somme des écarts des notes inférieures à 4.0 ne doit pas dépasser 1.5.

Conditions d'obtention du certificat

4. Moyenne générale égale ou supérieure 4.0.
5. Trois notes inférieures à 4.0 au maximum.
6. La somme des écarts des notes inférieures à 4.0 ne doit pas dépasser 2.0.





Grille horaire de l'élève – 1^{re} année

	1 ^{re} année
Français	5
Langue seconde 1 : Allemand - Anglais - Italien	4
Langue seconde 2 : Allemand - Anglais - Italien	4
Mathématiques	3
Biologie	1
Chimie	1
Physique	1
Droit	1
Sciences humaines	2
Informatique	1
Dessin	1
Art Dramatique	1
Musique	1
Sport	2
Orientation professionnelle	0.5
Études surveillées / cours d'appui	1





Grille horaire de l'élève – 2^e année et 3^e année Option spécifique préprofessionnelle « arts »

Cours en disciplines communes :	2 ^e année	3 ^e année
Français	5	5
Langue seconde 1 : Allemand - Anglais - Italien	3	4
Langue seconde 2 : Allemand - Anglais - Italien	3	
Mathématiques	3	3
Biologie	4 2 cours de 2 heures à choix	
Chimie		
Physique		
Sciences & Environnement		
Civisme & Économie	2	
Géographie	1	
Histoire	1	
Philosophie		2
Sport	2	2
Travail personnel de certificat	0.5	1
Cours en option complémentaire	2	2

Cours en option spécifique "arts"		
Histoire de l'art	2	2
Atelier arts visuels ¹	4 1 atelier à choix	4 1 atelier à choix
Atelier musique ¹		
Atelier art dramatique ¹		
Approfondissement artistique personnel		2
Atelier interdisciplinaire		2

¹ Le même domaine artistique est suivi en 2^e et 3^e années.





Grille horaire de l'élève – 2^e année et 3^e année Option spécifique préprofessionnelle « communication-information »

Cours en disciplines communes :	2 ^e année	3 ^e année
Français	5	5
Langue seconde 1 : Allemand - Anglais - Italien	3	4
Langue seconde 2 : Allemand - Anglais - Italien	3	
Mathématiques	3	3
Biologie	4 2 cours de 2 heures à choix	
Chimie		
Physique		
Sciences & Environnement		
Civisme & Économie	2	
Géographie	1	
Histoire	1	
Philosophie		2
Dessin	2 1 cours à choix	
Art dramatique		
Musique		
Arts plastiques		
Sport	2	2
Travail personnel de certificat	0.5	1
Cours en option complémentaire	2	2

Cours en option spécifique "communication-information"		
Langue seconde : Allemand - Anglais - Italien		4
Atelier 1 ^{er} langue 2		2
Systèmes d'information	I informatique et web 2	II multimédias 2
Économie	I économie et marketing 2	II gestion et comptabilité 2
Sociologie des médias		2





Grille horaire de l'élève – 2^e année et 3^e année Option spécifique préprofessionnelle « santé »

Cours en disciplines communes :	2 ^e année	3 ^e année
Français	5	5
Langue seconde 1 : Allemand - Anglais - Italien	3	4
Langue seconde 2 : Allemand - Anglais - Italien	3	
Mathématiques	3	3
Civisme & Économie	2	
Géographie	1	
Histoire	1	
Philosophie		2
Dessin	2 1 cours à choix	
Art dramatique		
Musique		
Arts plastiques		
Sport	2	2
Travail personnel de certificat	0.5	1
Cours en option complémentaire	2	2
Cours en option spécifique "santé"		
Biologie	2	3
Chimie	2	3
Physique	2	3
Psychologie		2
Santé		1 cours à choix





Grille horaire de l'élève – 2^e année et 3^e année Option spécifique préprofessionnelle « socio-éducative »*

Cours en disciplines communes :	2 ^e année	3 ^e année
Français	5	5
Langue seconde 1 : Allemand - Anglais - Italien	3	4
Langue seconde 2 : Allemand - Anglais - Italien	3	
Mathématiques	3	3
Biologie	4 2 cours de 2 heures à choix	
Chimie		
Physique		
Sciences & Environnement		
Philosophie		2
Dessin	2 1 cours à choix	
Art dramatique		
Musique		
Arts plastiques		
Sport	2	2
Travail personnel de certificat	0.5	1
Cours en option complémentaire	2	2

Cours en option spécifique "socio-éducative" :		
Sciences humaines et sociales	I géographie et histoire 4	II géographie ou histoire 2
Éléments juridiques et politiques	I droit 2	II politique et citoyenneté 2
Économie politique		2
Psychologie		2
Sociologie		2

*L'option spécifique préprofessionnelle socio-éducative permet l'accès à la maturité spécialisée travail social ou pédagogie, aux conditions définies (cf. page 12).





Formation professionnelle pour certifié-e-s de l'ECG

- En vue d'exercer le métier de son choix, l'élève qui obtient un certificat de l'ECG peut poursuivre sa formation dans une école supérieure correspondant à l'option spécifique préprofessionnelle étudiée pendant son parcours à l'ECG.
- L'élève qui obtient un certificat de maturité spécialisée peut poursuivre ses études par une formation professionnelle tertiaire en haute école spécialisée (HES) ou pédagogique (HEP) dans un domaine en lien avec l'option du certificat et de la maturité spécialisée. Les conditions d'admission en haute école spécialisée ou pédagogique sont définies par la HES ou la HEP.

L'accès à une formation Bachelor de la HES de santé (HEdS) exige le certificat de maturité spécialisée santé. Plus d'informations sur www.hesge.ch/heds.

L'accès à la haute école d'art et de design (HEAD) exige le certificat de maturité spécialisée arts visuels et la réussite au concours d'admission. Plus d'informations sur www.hesge.ch/head.

L'accès à la haute école de musique de Genève (HEM) exige le certificat de maturité spécialisée arts (musique) et la réussite au concours d'admission. Plus d'informations sur www.hemge.ch.

L'accès à la formation Bachelor de la HES de travail social (HETS) exige le certificat de maturité spécialisée travail social. Plus d'informations sur www.hesge.ch/hets.

L'accès aux hautes écoles pédagogiques (HEP) exige le certificat de maturité spécialisée pédagogie. Plus d'informations sur <http://www.hepl.ch/> ou <http://www.hepfr.ch/>.

L'accès à la haute école de gestion (HEG) domaine informatique de gestion ou domaine information documentaire ainsi que l'accès à la Haute Ecole de Gestion & Tourisme (HES-SO Valais) exige le certificat de maturité spécialisée communication et information. Plus d'informations sur www.hesge.ch/heg et www.hevs.ch.

- Les élèves ayant obtenu le certificat de l'ECG qui choisissent de poursuivre après l'ECG une formation professionnelle initiale (CFC-apprentissage) sont dispensés de l'enseignement et des examens de culture générale du CFC visé.

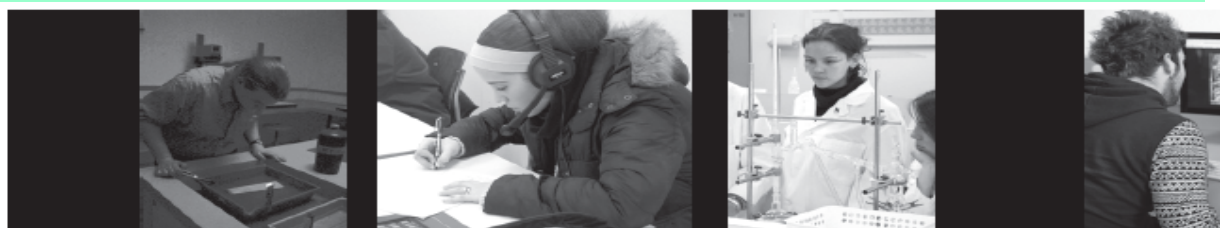
Formation professionnelle secondaire pour non certifié-e-s

Le travail d'orientation réalisé à l'ECG permet à l'élève qui quitte l'école avant l'obtention du certificat de mieux choisir une formation professionnelle initiale (CFC-apprentissage), puis de la rejoindre dans de bonnes conditions. Un grand nombre de formations CFC sont envisageables, notamment dans les mêmes domaines professionnels que ceux auxquels préparent les OSP de l'ECG, comme par exemple .

Santé et socio-éducatif Assistant(e) dentaire – Assistant-e socio-éducatif-ive (ASE) – Assistant-e en soins et santé communautaire (ASSC) – Laborantin-e en biologie.

Communication Informaticien-ne – Concepteur/trice en multimédia – Assistant(e) en information documentaire.

Arts Graphiste – Bijoutier/ière – Photographe.





Formation professionnelle ultérieure pour certifié-e-s de l'ECG

Pour l'accès aux domaines et filières de la HES ou HEP, chaque maturité spécialisée donne accès à la procédure d'admission de la HES du domaine correspondant.

Les quelques exemples de formations proposés ci-dessous ne sont pas exhaustifs.

	Formation tertiaires HES	Pour l'accès aux formations tertiaires ES, le certificat de l'ECG est obligatoire Autres formations tertiaires (écoles supérieures ES et autres)
Santé	<ul style="list-style-type: none"> Nutritionniste - Diététicien-ne Ergothérapeute Soins infirmiers Physiothérapeute Technicien en radiologie médicale Sage-femme / Homme sage-femme Ostéopathe 	<ul style="list-style-type: none"> Ambulancier-ère Hygiéniste dentaire Technicien-ne en analyses biomédicales Pédicure-podologue Technicien-ne en salle d'opération
Socio-éducatif	<ul style="list-style-type: none"> Animateur-trice socio-culturel-le Assistant-e social-e Educateur-trice social-e 	<ul style="list-style-type: none"> Éducateur-trice de l'enfance^{1,3}
Communication-information	<ul style="list-style-type: none"> Spécialiste en information documentaire Gestionnaire en tourisme Informaticien-ne gestion 	<ul style="list-style-type: none"> Informaticien-ne de gestion³ Concepteur-trice en communication web Restaurateur-hôtelier^{1,2} Gestionnaire d'exploitation hôtelière^{1,2} Gestionnaire en tourisme Employé-e des services de la navigation aérienne
Arts	<ul style="list-style-type: none"> Artiste peintre Cinéaste Sculpteur-trice Architecture d'intérieur Communication visuelle Design industriel et de produits (bijou ou mode) Musicien-ne^{2,3} Musicien-rythmicien-ne^{2,3} Comédien-ne^{2,3} 	<ul style="list-style-type: none"> Photographe ES⁴ Educateur-trice de l'enfance^{1,2}
Pédagogie	<ul style="list-style-type: none"> Enseignant-e dans les degrés préscolaire et primaire 	

¹ Expérience professionnelle (stage) exigée

² Admission possible pour tous les certifiés de l'ECG, l'OSP du domaine constituant un apport supplémentaire

³ Admission sur dossier, entretien, concours ou examen

⁴ CFC exigé

Remarque générale : des procédures de régulation sont possibles lorsque le nombre de candidat-e-s est supérieur au nombre de places disponibles. Pour les conditions d'admission, se référer aux sites

www.orientation.ch

ou

www.hesge.ch/heds

www.eesp.ch

www.hesge.ch/hets

www.hemge.ch

<http://head.hesge.ch>

www.hesge.ch/heg



Maturité spécialisée

L'année de la maturité spécialisée se déroule dans l'option spécifique préprofessionnelle du certificat. Certaines conditions d'admission sont exigées :

Option de certificat	Conditions d'admission	Orientation de maturité spécialisée
• Certificat option arts (arts visuels)	Concours d'admission	Maturité spécialisée arts visuels-MSAV
• Certificat option arts (musique)	Audition + entretien	Maturité spécialisée musique-MSMU
• Certificat option communication-information	B1 dans la ou les langues secondes	Maturité spécialisée communication-information-MSCI, options : <ul style="list-style-type: none"> – information de gestion – Information documentaire – tourisme
• Certificat option santé	Stage préalable + rapport de stage	Maturité spécialisée santé-MSSa
• Certificat option socio-éducative	Stage préalable + rapport de stage	Maturité spécialisée travail social-MSTS
• Certificat option socio-éducative	Conditions d'admission scolaires	Maturité spécialisée pédagogie-MSPE

La maturité spécialisée comprend des cours et des ateliers d'introduction à la pratique professionnelle, des stages en milieu professionnel, et/ou une formation scolaire.

Dans toutes les orientations, la maturité spécialisée implique la réalisation d'un travail de maturité spécialisée effectué dans le domaine professionnel de l'orientation. L'étudiant-e est accompagné-e par un-e enseignant-e de l'ECG, un expert HES.

L'encadrement et la validation de l'année de maturité spécialisée sont assurés par des enseignant-e-s de l'ECG, en étroite collaboration avec des expert-e-s des Hautes écoles spécialisées correspondantes et avec des référent-e-s des lieux de stage professionnel.

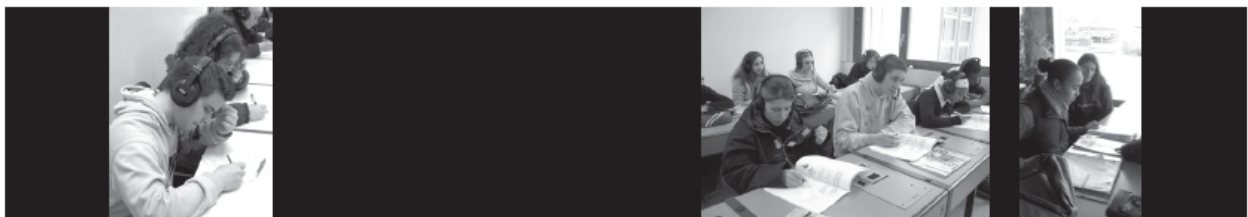
Le certificat de maturité spécialisée est un titre reconnu au niveau national. Le titre de maturité spécialisée est exigé pour l'accès aux filières concernées des Hautes écoles spécialisées ou pédagogiques de Suisse.

Parcours de formation à l'Ecole de Culture Générale

4e année	Maturité spécialisée			
3e année	Disciplines communes	OSP	OC	Travail personnel de fin d'étude-TPFE
2e année	Disciplines communes	OSP	OC	
1er année	Disciplines communes			

OSP = Option spécifique préprofessionnelle

OC = Option complémentaire





Préparatoire à l'Ecole de culture générale

Présentation

L'élève, qui souhaite effectuer ses études à l'école de culture générale (ECG), mais qui n'atteint pas les normes d'admission pour la 1^{re} année, peut être admis en Préparatoire ECG s'il répond aux normes d'admission de cette classe.

Les élèves sont attribués à un bâtiment de l'ECG en fonction des places à disposition.

Objectifs de la formation

La préparatoire offre :

- le renforcement du français, des mathématiques, de l'allemand et de l'anglais;
- des soutiens pédagogiques;
- la découverte des options spécifiques préprofessionnelles (OSP) de l'ECG;
- un travail sur le projet de l'élève;
- un encadrement individualisé de l'élève;
- une organisation de l'enseignement permettant des collaborations entre disciplines.

Les cours sont donnés dans des classes à effectifs limités.

L'année peut déboucher sur une admission en 1^{re} année de l'ECG. D'autres débouchés sont possibles.

Elle ne se redouble pas même en cas d'interruption en cours d'année.

Normes d'admission en Préparatoire ECG

L'admission en Préparatoire de l'ECG répond aux normes suivantes :

- élèves promu-e-s du CO, section CT (communication et technologie);
- élèves non promu-e-s du CO, section LC (langue vivantes et communication) avec une moyenne des disciplines principales $\geq 3,5$;
- élèves non promu-e-s du CO, section LS (littéraire et scientifique) avec $FR + MA + AL < 9$ et $FR + MA + AN < 9$.

Normes de promotion en 1^{re} année de l'ECG

La promotion repose sur les résultats chiffrés obtenus au cours de l'année scolaire et ceux des épreuves communes de fin d'année.





Ecole de culture générale Henry-Dunant

info-ecg-dunant@etat.ge.ch

Avenue Edmond-Vaucher 20
1203 Genève
Tél. 022 388 59 00
Fax 022 388 59 80

Accessibilité TPG :

lignes 6, 19 et 22
arrêt Les Ouches
lignes 10, 22 et 51,
arrêt Franchises
lignes 14, 18 et 53,
arrêt Bouchet

Ecole de commerce et de culture générale Aimée- Stitelmann

marc.genoud@etat.ge.ch

Route de Base 24
1228 Plan-les-Ouates
Tél. 022 388 20 50
Fax 022 388 20 99

Accessibilité TPG :

lignes 23 et 42,
arrêt Le Rolliet

Ecole de culture générale Ella-Maillart

info-ecg-maillart@etat.ge.ch

Rue d'Italie 5
Case postale 3502
1211 Genève 3

Tél. 022 546 29 77

Fax 022 546 29 99

Accessibilité TPG :

12 - 16 - 17 - 17B,
arrêt : Rive
1 - 2 - 6 - 7 - 8 - 20 - 33 - 36 - A - E - G,
arrêt : Rive

Ecole de culture générale Jean-Piaget Ecole de culture générale pour Adultes

info-ecg-piaget@etat.ge.ch

Chemin de Grange-Falquet 17
1224 Chêne-Bougeries
Tél. 022 388 78 00
Fax 022 388 78 79
Tél. ECGA 022 388 78 70

Accessibilité TPG:

12 - 16 - 17
arrêt : Grange-Falquet

Collège et école de culture générale Madame-de-Staël

Rte de St-Julien 25
1227 Carouge
Tél. 022 388 48 50
Fax 022 388 49 28

Accessibilité TPG :

12 arrêt
de Staël
4 - 22 - 42 - 46 - D
arrêt : Bachet-de-Pesay

Direction générale de l'enseignement secondaire II (DGES II)

Service de la scolarité
Chemin de l'Echo 5A
1213 Onex
Tél. 022 546 59 13

pascal.edwards@etat.ge.ch

Service enseignement et formation
Chemin de l'Echo 5A
1213 Onex
Tél. 022 546 59 14

chantal.andenmatten@etat.ge.ch

Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC)

Rue Prévost-Martin 6
Cp 192 – 1205 Genève
Tél. 022 388 44 00

ofpc@etat.ge.ch

Département de l'instruction publique, de la culture et du sport

www.geneve.ch/po

Ecoles de culture générale en Suisse

www.fms-ecg.ch

Brochure disponible également sur le site internet du département à l'adresse:

http://www.ge.ch/formation_generale/culture_generale.asp

Impressum

DIP, Ecole de culture générale et Direction générale de l'enseignement secondaire II

Mai 2016